Copie conforme de la 3325/2025/DPAC le 29-10-2025 15:15

PORT AUTONOME
DE COTONOU

Cotonou, le 29/10/2025

NOTE CIRCULAIRE N° 3325 ../2025/PAC/DG/DAF/CDF/STR

Portant changement de numéro de compte bancaire pour le paiement des Redevances Armatoriales et Trafics Maritimes au Port Autonome de Cotonou.

A l'attention des consignataires du PAC

LA DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE COTONOU ;

Porte à la connaissance de son aimable clientèle que, désormais, le règlement des factures relatives aux **Redevances Armatoriales (AR)** et aux **Trafics Maritimes (TR)** devra être effectué exclusivement sur le compte bancaire ouvert dans les livres de la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et du Commerce (BSIC).

Le numéro de compte correspondant est indiqué ci-dessous pour vos paiements.

BJ03 BJ10 7010 1000 1002 5176 784

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes priés de vous rapprocher de la Direction de l'Administration et des Finances.

Bart Johan Jozef VAN EENOO

Direction Générale du Port Autonome de Cotonou
BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portdecotonou.bj